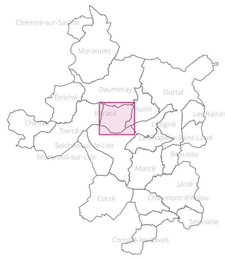
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Baracé



1:4 975

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

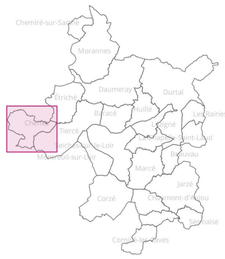
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Cheffes



1:7 112

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Cornillé-les-Caves



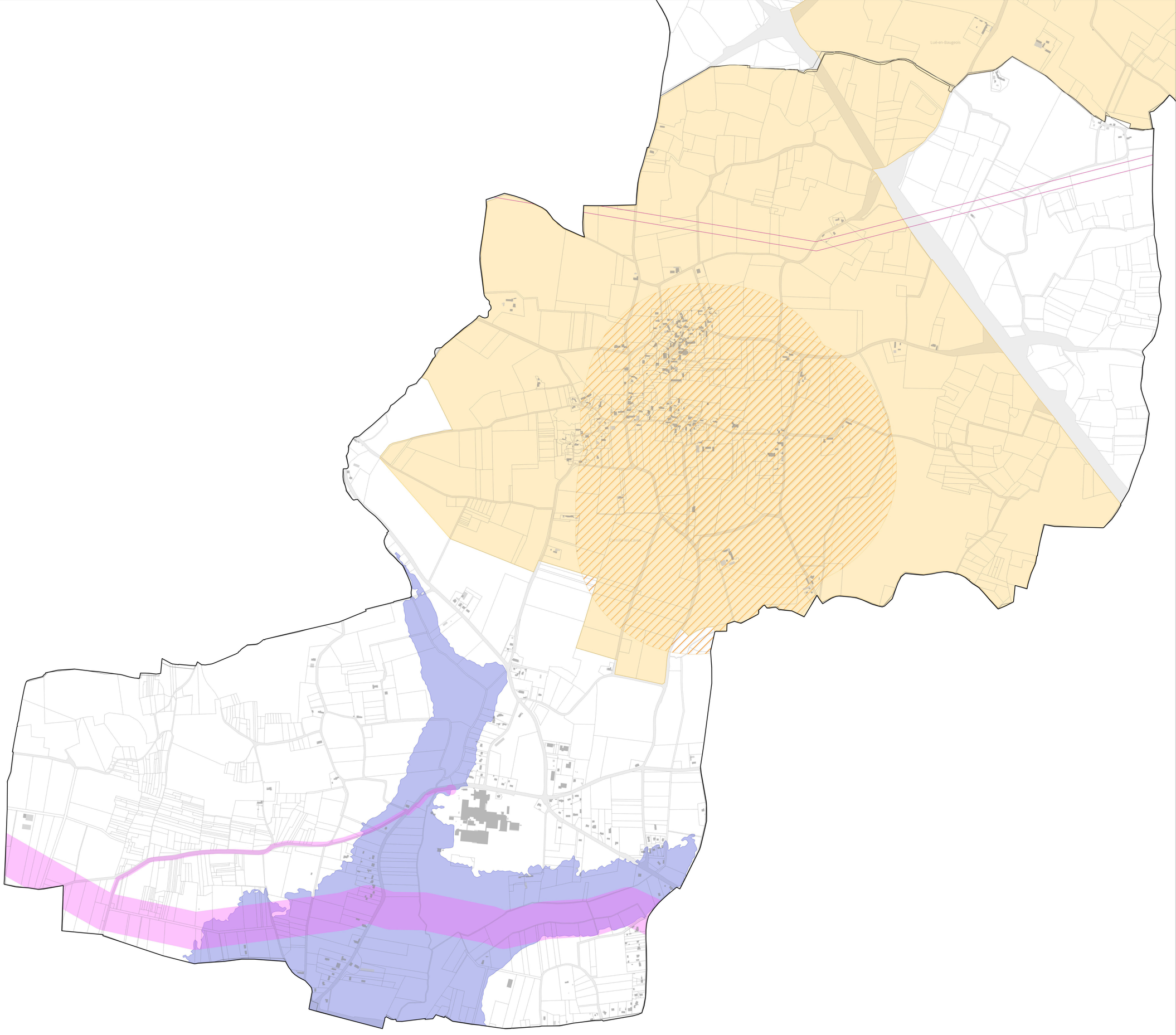
1:5 103

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage



0 100 200 m

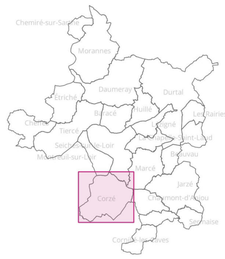
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Corzé



1:7 840

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Durtal



1:14 896

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100200 m

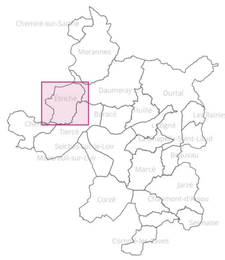
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Étriché



1:6 629

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Huillé-Lézigné
Commune déléguée :
Huillé



1:6 629

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

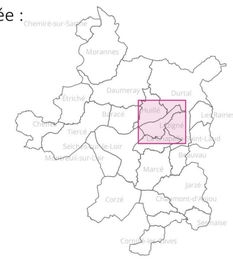
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Huillé-Lézigné
Commune déléguée :
Lézigné



1:6 700

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

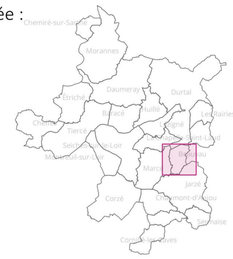
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Jarzé Villages
Commune déléguée :
Beauvau



1:4 787

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Jarzé Villages
Commune déléguée :
Chaumont-d'Anjou



1:5 565

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Jarzé Villages
Commune déléguée :
Jarzé



1:8 710

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

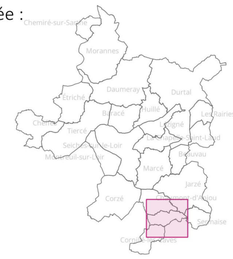
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Jarzé Villages
Commune déléguée :
Lué-en-Baugeois



1:5 855

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

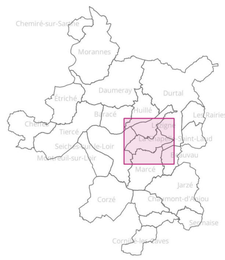
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

La Chapelle-Saint-Laud



1:7 083

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

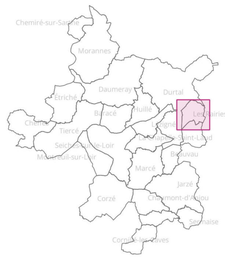
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Les Rairies



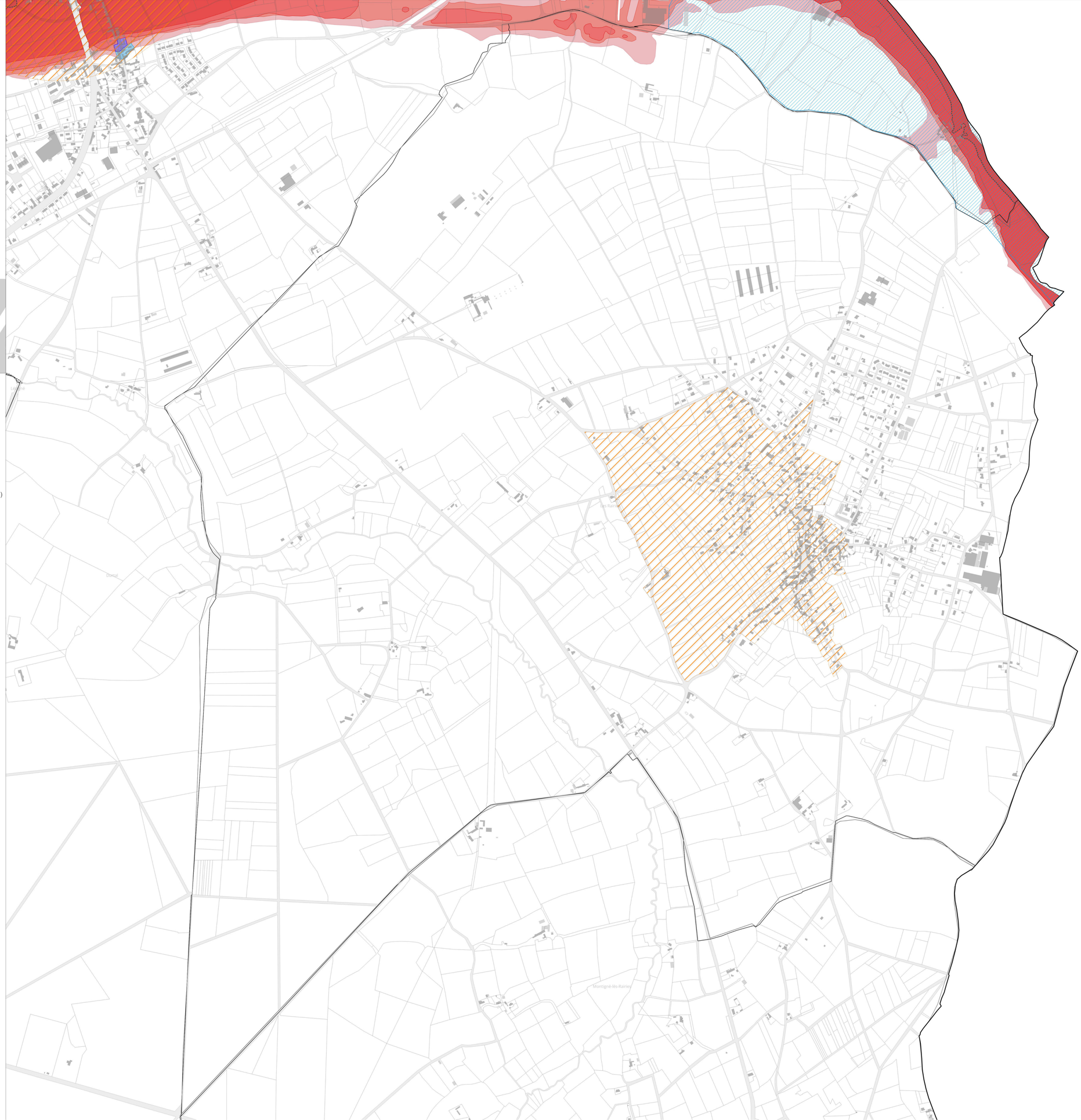
1:4 656

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage



0 100 200 m

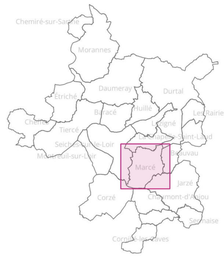
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Marcé



1:6 949

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

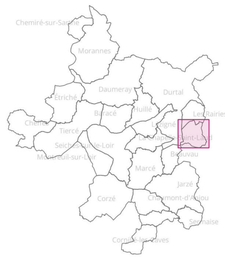
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Montigné-lès-Rairies



1:4 381

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Montreuil-sur-Loir



1:7 128

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

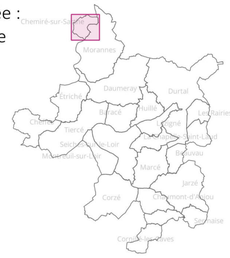
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Morannes sur Sarthe-Daumeray
Commune déléguée :
Chemiré-sur-Sarthe



1:3 985

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

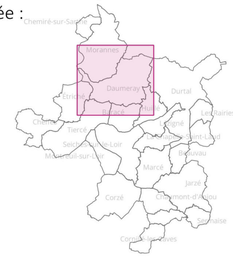
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Morannes sur Sarthe-Daumeray
Commune déléguée :
Daumeray



1:10 837

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

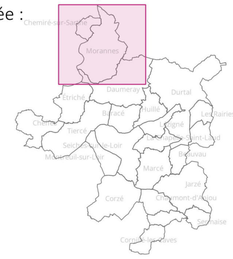
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Morannes sur Sarthe-Daumeray
Commune déléguée :
Morannes



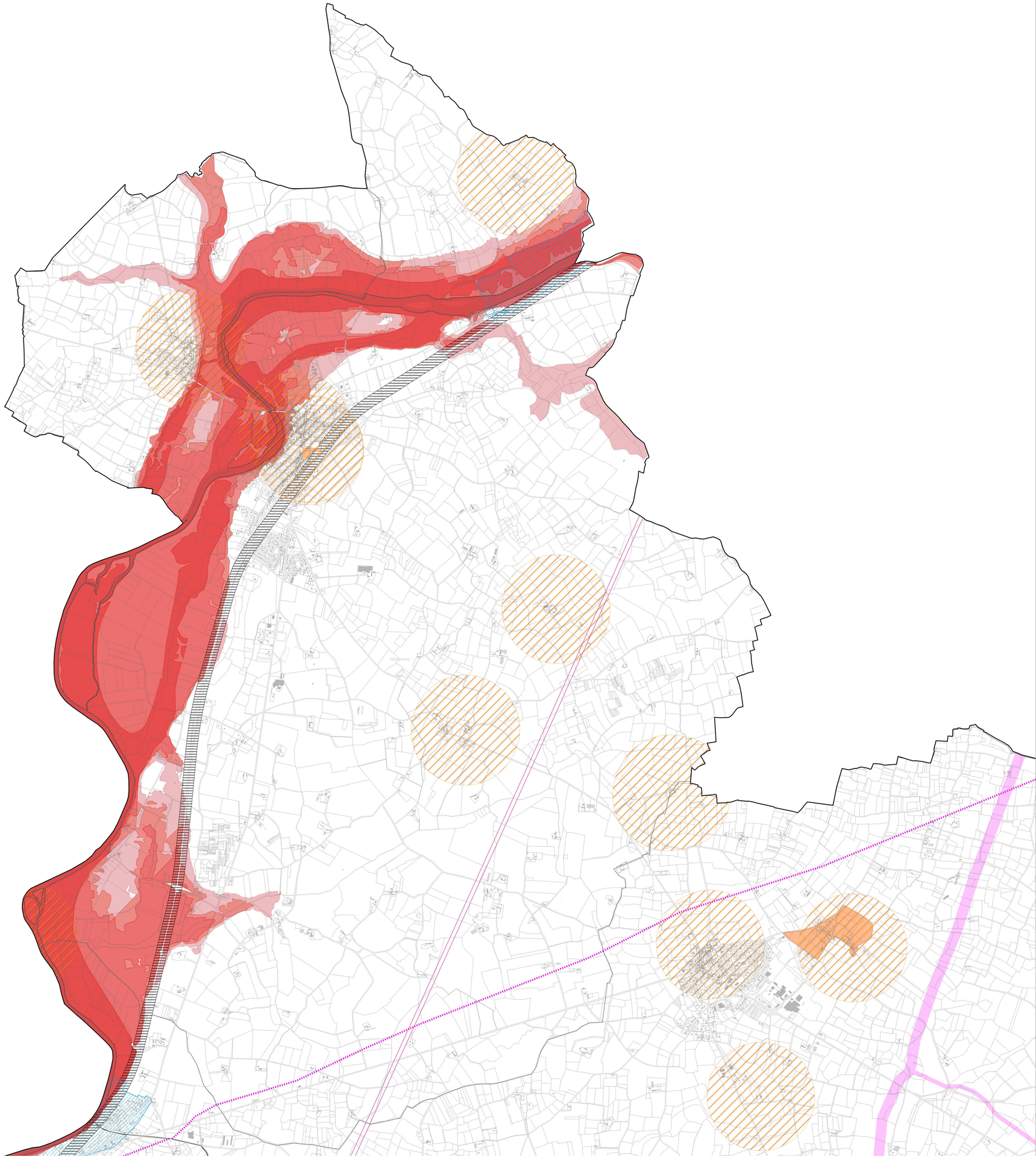
1:12 323

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage



0 100 200 m

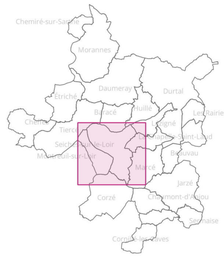
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2024

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Seiches-sur-le-Loir



1:9 608

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

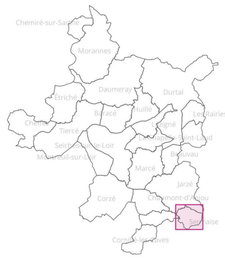
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Sermaise



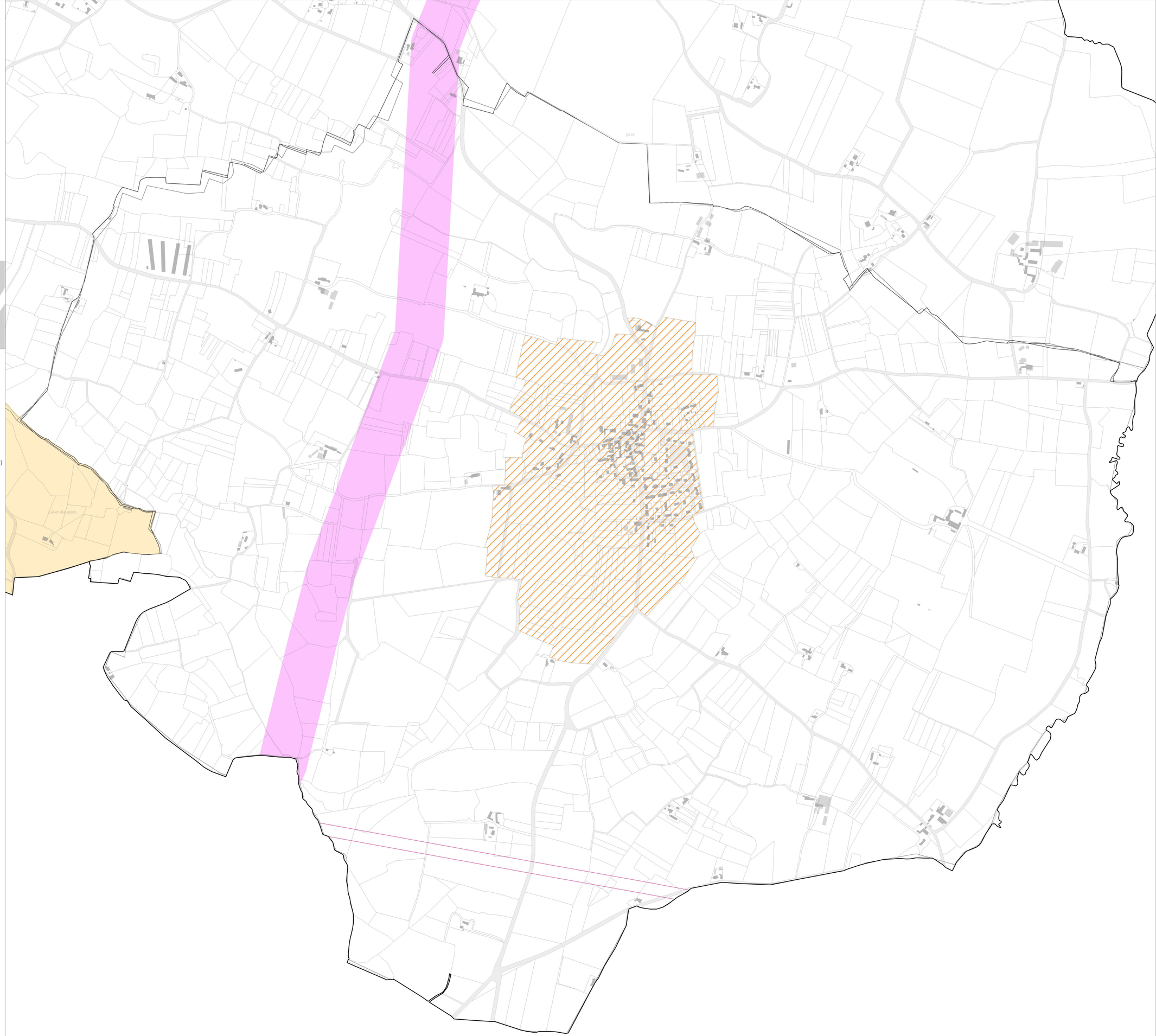
1:3 848

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage



0 100 200 m

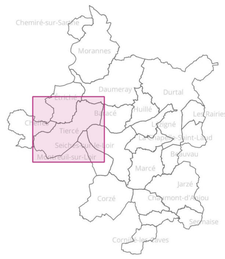
Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6a1 - PLANS DES SERVITUDES

Tiercé



1:10 137

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- AC1: Monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Protection des sites classés et inscrits
- AC4: Sites patrimoniaux remarquables
- AS1: Périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau
- EL3: Halage et marchepied
- EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
- EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 : Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 : Lignes électriques
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B1 : Zone bleue où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (B2 : Zone bleue où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R1 : Zone rouge où l'aléa est faible)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R2 : Zone rouge où l'aléa est moyen)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R3 : Zone rouge où l'aléa est fort)
- PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation (R4 : Zone rouge où l'aléa est très fort)
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
- T1: Voies ferrées
- T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
- T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
- T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
- T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024